

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

DECISION DU MAIRE N°2022-23

ASSISTANCE A LA PROGRAMMATION ET LA PRE-CONCEPTION INNOVANTE ET DURABLE DES CONSTRUCTIONS AU SEIN DE L'ECOQUARTIER DE LA JASSE DE BERNARD A SAINT- HILAIRE-DE-BRETHMAS

EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL, DECISION D'ATTRIBUTION D'UNE MISSION DE REDACTION DU PROGRAMME ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DE L'OPERATION

Le Maire de Saint Hilaire de Brethmas,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique,
- **Vu** le projet d'aménagement du futur éco quartier de la Jasse de Bernard à Saint-Hilaire-de-Brethmas,
- **Vu** le devis présenté,
- **Considérant** que l'offre respecte l'enveloppe financière,
- **Considérant** la convention de mandat confiant la réalisation de cette opération à la SPL 30,

DECIDE

- **D'ATTRIBUER** la mission de rédaction du programme énergétique et environnemental de l'opération à Monsieur MARMOT, **pour un montant de 17 450.00 € HT, soit 20 940.00 € TTC.**
- **D'AUTORISER** la SPL 30, en qualité de mandataire de la commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas, à signer le marché.
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

A Saint Hilaire de Brethmas, Le 20 juillet 2022

Le Maire,
Jean-Michel PERRET

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification.
- Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.